



Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective d'entreprise, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Se tenir informé des évolutions légales et réglementaires régissant les contrats de protection sociale complémentaire d'entreprise.

Quels objectifs pédagogiques ?

Analyser les différents textes et leur impact.

Partager les applications pratiques au regard d'une règle juridique nouvelle.

Anticiper les échéances pour mieux conseiller.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une revue très complète et analyse des nouveaux textes publiés ou des jurisprudences marquantes.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance collective.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX -VALLIER,
Expert en Protection sociale, rémunérations et assurance depuis 1995, tout d'abord chez un assureur, puis en tant qu'Avocat, aujourd'hui chez Barthélémy Avocats, elle conseille et accompagne employeurs, branches professionnelles et acteurs de la protection sociale complémentaire dans ces domaines.



La formation en pratique...

Quand et où ?

1^{er} avril 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Prévoyance Complémentaire santé

- Avis du 16 janvier 2024 du CCSF sur la lisibilité des contrats prévoyance
- Portabilité et liquidation judiciaire : où en est la jurisprudence ? Cass., Civ. 2, 15 février 2024, n° 22-16.132
- Manquement de l'employeur : défaut de couverture
- Prescription, Cass., Soc. 26 juin 2024, n°22-17.240
- Compétence du juge de l'exécution : Cass. Soc., 27 novembre 2024, n°22-17.392
- Rapport de la DREES 2024 : la situation financière des organismes complémentaires santé
- Protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'état : Décret n° 2024-678 du 4 juillet 2024

Épargne – retraite supplémentaire – partage de la valeur

- Plan d'épargne retraite : arrêté d'application de la loi « industrie verte » du 1er juillet 2024
- Retraite supplémentaire : décret n°2024-682 du 4 juillet 2024 d'application de la faculté de transfert collectif de l'épargne entre un ancien contrat « article 83 » et un PER obligatoire
- Table de mortalité unique : arrêté du 18 novembre 2024 relatif à l'établissement des tarifs des contrats d'assurance conclus dans les conditions prévues à l'article L.911-1 CSS
- Rapport et avis des Médiateurs assurance prévoyance et autres : rapport de l'AMF sur les règles de déblocage des PER
- Nouvelle rubrique du BOSS sur l'Épargne salariale

Gouvernement Bayrou : quels sont les travaux ?

- Réforme des retraites remise « en chantier »
- Les différentes étapes de l'avancement du PLF 2025
- Et le PLFSS 2025 ? Quid d'une nouvelle taxe en complémentaire santé ?

Redressements URSSAF

- Condition d'opposabilité de l'accord implicite de non-assujettissement : Cass. Civ 2, 27 juin 2024, n°22-18.178
- Dispenses d'adhésion : mise à jour du BOSS qui entérine une précision de la Cass : Cass. Soc. 7 juin 2023 (n° 21-23.743, FS-B)
- CSE – critère d'ancienneté : actualité de l'URSSAF qui interdit progressivement d'instituer ou de laisser subsister des conditions d'ancienneté, Cass. Soc. 3 avril 2024 (n° 22-16.812)
- Contrôle URSSAF - grands principes réaffirmés : Cass., 9 janvier 2025 (22613.480)

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Formation complète, adaptée à mes attentes, du temps pour échanger, c'est appréciable. »

CH, Responsable affaires grands comptes, LA MUTUELLE GÉNÉRALE

« Programme très intéressant, adapté à l'actualité et à l'activité du stagiaire. »

TC, Chargée d'études métier, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Formation très interactive et efficace. »

LR, Chargée d'études métier – ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Très bien, les exemples et cas pratiques sont d'une grande utilité. »

OC, Actuaire associé - MMA